

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'OFFICE de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

Le *Journal de Rome* déclare sans fondement la nouvelle, donnée par quelques journaux, que le gouvernement pontifical ait ouvert un recrutement militaire extraordinaire, et la supposition qu'il songe à s'écarter des principes et des règles qui ont jusqu'ici dirigé sa conduite.

Le *Journal de Rome* ajoute que, par le recrutement actuel, le gouvernement pontifical veut seulement remplir les vides faits dans l'armée par les congés ou la mort, comme le pratiquent, en pareil cas, tous les gouvernements.

Nous lisons dans une correspondance adressée de Rome à la *Gazette du Midi* :

« Le consistoire prochain, d'après les renseignements les plus dignes de foi, aura lieu à Castel-Gandolfo dans le courant du mois de septembre. On persiste à croire que le Saint-Père, dans l'allocation qu'il prononcera à cette occasion, parlera des dernières négociations avec le cabinet de Florence. Jusqu'ici il n'y a point de certitude qu'elles soient reprises, le gouvernement italien s'obstinant à maintenir les conditions du serment des évêques et de l'exequatur. Cependant je crois savoir que la diplomatie étrangère travaille à l'aplanissement de cette difficulté, et que nous verrons bientôt le ministère revenir à des sentiments plus équitables à ce sujet. Le Pape et le roi désirent tous les deux un accommodement qui rende la paix à l'Eglise dans la

Péninsule, et des puissances étrangères les secondent dans ce désir.

« Je vous ai fait mention, il y a peu de temps, d'un projet des plus grandioses que le Saint-Père a conçu. C'est celui de fêter l'année prochaine, à Rome, le 18<sup>e</sup> anniversaire séculaire du martyre de saint Pierre, crucifié, comme on le sait, l'an 66 de Jésus-Christ. Ces solennités sans exemple, qui se prolongeraient pendant tout le mois de juin, coïncideront avec la canonisation des bienheureux Pierre d'Arbuez, Josaphat Kuncewicz, Germaine Cousin, etc., qui les ouvrira. Les évêques du monde entier seront invités à y assister, mais le Saint-Père, assure-t-on, se proposerait, en outre, de faire un appel à la catholicité, afin que tous les fidèles qui en ont le pouvoir et les moyens se donnent rendez-vous à Rome sur le tombeau du Pêcheur de Galilée, centre du monde religieux. Cette convocation de l'Eglise militante autour de son chef n'offre pas de précédents et eut été impossible en d'autres temps où les communications étaient autrement difficiles que dans le nôtre.

« Comme la catholicité entière répondra sans doute à la voix du Vicaire de Jésus-Christ, nous verrons dans la Ville-Eternelle une affluence de pèlerins et de voyageurs comme on n'en vit jamais depuis que la croix fut plantée sur les débris du paganisme. Où placer tous ces nouveaux arrivés ? où les contenir ? N'est-ce point à la science et à l'industrie modernes, si fières de leurs conquêtes sur la matière, l'espace et le temps, à répondre à ces questions ? N'est-ce pas à elles à se sanctifier en concourant de toutes leurs forces à la fête

du premier Pape célébrée sur son tombeau par l'humanité réunie ? »

On écrit de Florence, le 21 août :

L'Italie déclare sans fondement le bruit d'un arrangement financier avec le saint-siège pour le règlement de la dette pontificale.

La *Gazette officielle* publie une circulaire de M. Lanza, ministre de l'intérieur, aux préfets, concernant la dernière circulaire du général Pettiti, ministre de la guerre. M. Lanza fait observer que son collègue a voulu simplement engager les officiers de l'armée à ne rien retrancher de leur estime et de leur confiance à des camarades, poursuivis par des accusations publiques ou privées, jusqu'à ce que la vérité de ces accusations eût été démontrée. M. Lanza regrette que quelques membres du Parlement se soient associés aux manifestations occasionnées par la circulaire du ministre de la guerre.

Un décret royal réduit de 226 à 150 le nombre des conseillers de préfecture.

Le bruit court que le gouvernement italien réduira son armée de 50,000 hommes immédiatement après la levée des camps d'instruction.

On écrit de Saltzbourg à la *Gazette de Cologne*, 20 août :

« Le grand-duc d'Oldenbourg est arrivé hier. Il a été reçu le soir même par l'empereur d'Autriche, qui lui a rendu sa visite ce matin. »

Nos informations du 18 août sur l'arrangement intervenu entre l'Autriche et la Prusse

au sujet des duchés de l'Elbe, se trouvent aujourd'hui confirmées en tous points par la dépêche suivante datée de Londres, 22 août :

L'Office Reuter dit que le condominium austro-prussien, dans les duchés, a été réglé provisoirement à Gastein, de la manière suivante :

- 1° L'Autriche est chargée de l'occupation militaire et de l'administration civile du Holstein ;
- 2° La Prusse est chargée du même office dans le Sleswig ;
- 3° Rendsbourg est converti en forteresse fédérale occupée par la Prusse ;
- 4° La Prusse prend définitivement possession du Lauenbourg, l'Autriche cédant ses droits contre une indemnité pécuniaire.

La *Gazette de la Croix* appelle l'entrevue de Saltzbourg « la condamnation à mort des prétentions du duc d'Augustenbourg à la succession des duchés. »

Le *Temps*, de Madrid, annonce avec une certaine affectation la rentrée au ministère du duc de la Victoire.

Rien n'autorise à croire à un changement si subit dans le gouvernement. La situation du cabinet et l'harmonie qui règne parmi ses membres autorisent à croire que cette nouvelle ne repose sur aucun fondement solide.

D'après les derniers recensements de la population, publiés par la société générale de statistique, sur 15,658,586 habitants qu'il y a en Espagne, 11,828,523 ne savent pas lire.

La feuille qui a mis en évidence ce triste

**FEUILLETON.**

17

**LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.**

(Suite.)

**IX. — LE PRISONNIER.**

M. de Sancy ne revint que fort tard à Grandlieu ; lorsqu'il entra dans le salon, la comtesse le regarda avec une véritable angoisse. Qu'allait-elle apprendre ? Cette femme, cette ennemie de son repos et de l'honneur de sa maison, était-elle punie, ou bien avait-elle encore attiré vers sa cause cet ami qu'elle lui envoyait ?

Régis raconta sa visite ; quand il parla du domestique apportant une lettre, Arabelle pâlit.

— Ah ! interrompit-elle, un billet du comte peut-être ?

— Je ne le crois pas, madame ; après l'avoir lue, Mme de Bellemare a demandé à ces dames la permission de sortir un instant. Elle est allée retrouver, près de la grille, un homme qui attendait tenant son cheval par la bride. Elle lui a dit quelques mots d'un air de bienveillance et de bonne humeur, tout

différent de sa morgue ordinaire. Cet homme était un Anglais ; elle lui a parlé sa langue ; il lui a répondu trop bas pour que je l'entendisse. Quant à elle, sa dernière phrase a été celle-ci : « Je suis décidée, je suis prête, quand vous voudrez. » Puis il est parti, elle est rentrée, et il n'a plus été question de Tristan jusqu'à la fin de ma visite.

— Et elle est calme, elle est tranquille, elle n'a pas l'air préoccupé ?

— Du tout.

— Combien cette femme est dangereuse. Elle est belle, elle est séduisante, elle peut entraîner les faibles...

— Autant que le vice effronté est susceptible d'entraîner, madame.

Il n'ajouta pas que, dans cette visite, il n'avait tenu qu'à lui de se croire fort avant dans l'estime de Pulchérie. Elle lui faisait horreur, il ne daigna même pas la regarder.

L'heure était venue de rentrer chez lui, il prit congé en avertissant lady Arabelle qu'il enverrait savoir le lendemain quels ordres elle voudrait bien lui donner ; il viendrait si l'on avait besoin de lui.

La comtesse se sentit froissée de cette restriction, elle en comprit le motif et, comme toutes les femmes

exaltées, elle faisait bon marché de l'opinion du monde, en face du bonheur qu'elle éprouvait à se sentir protégée par Régis. Quoi qu'il arrivât, elle se regardait d'ailleurs comme libre et dégagée de toutes obligations morales envers un homme qui la dés-honorait. Depuis la veille elle avait fort mûri la question du divorce, elle était résolue à l'accepter, si on lui démontrait la possibilité de l'obtenir. Immédiatement, l'image de M. Sancy s'était présentée à elle. La différence de leur éducation et de leur culte ne lui permettait pas d'approfondir les scrupules de son âme timorée. Pour elle, ses liens une fois rompus, elle pouvait choisir un autre époux, recommencer sa vie et réaliser ses rêves de jeune fille.

La réserve du vicomte la blessa donc sensiblement.

— Ne prenez pas la peine de vous déranger, en effet, monsieur, répliqua-t-elle ; je suis vraiment confuse de vous enlever à vos occupations et à vos habitudes ; d'ici à très-peu de jours, vous serez entièrement débarrassé de cette charge : mon tuteur ne tardera pas à venir ; il ne nous restera plus qu'à vous remercier.

Régis eut un battement de cœur. Ce dépit res-

semblait à de l'amour, assurément ; il était pour lui de l'indifférence. Il ne répondit que par un salut respectueux et sortit de l'appartement. Quelques secondes après, on entendit le galop de son cheval qui s'éloignait.

— Pourquoi brusquer ainsi ce jeune homme, Arabelle ? Il a ses propres affaires ; il ne peut rester ici sans cesse, on en jaserait ; il est trop beau.

— Vous avez raison, ma mère ; mais je ne brusque pas M. de Sancy ; seulement, je ne pense pas qu'il se croie indispensable. Je lui rends clairement sa liberté ; je ne dois pas être importune.

La bonne marquise aurait donné tout au monde pour que sa fille pût jouer un autre rôle avec un mari digne d'elle. Elle se repentait amèrement de la facilité et de l'enivrement qui l'avait entraînée vers M. de Courville. Elle eût sans doute recommencé cette antienne, si la comtesse n'eût annoncé l'intention de se retirer. Elle se sentait très-fatiguée et n'aspirait qu'au repos après tant d'agitations.

Elle attendait impatiemment le moment où Kernek viendrait chercher les provisions, elle espérait apprendre de lui quelque chose, elle ne savait quoi, mais elle espérait ; dans la jeunesse on espère toujours, on croit difficilement au mal, même lorsqu'il

résultat fait observer avec raison qu'il serait bon que le bon gouvernement espagnol prit les dispositions nécessaires pour répandre l'instruction publique dans le royaume. Il devrait également exciter à ce sujet le zèle des municipalités et des députations provinciales, et en particulier le clergé, dont l'influence est si grande sur les populations.

Le roi d'Espagne est arrivé, le 18, à Saint-Sébastien, accompagné de son frère l'infant don Henri et de sa sœur l'infante dona Isabella. Sa Majesté a pris seule le chemin de Zarauz.

Les nouvelles du Mexique apportées par le dernier courrier sont excellentes à tous les points de vue. Elles signalent diverses mesures politiques du plus haut intérêt et des succès importants obtenus sur les bandes de juaristes dont le nombre diminue tous les jours.

L'Europe donne, sur l'émeute qui vient d'éclater à Bucharest, les détails suivants qu'elle a reçus par voie télégraphique :

Un grand nombre des marchands fuitiers et maraichers qui se sont portés à l'assaut à l'Hôtel-de-Ville de Bucharest sont Bulgares, Grecs, Serbes ou Bosniaques, tous de la religion orientale orthodoxe. Malgré le désarmement complet et absolu des habitants de la Moldo-Valachie, désarmement qui fut l'œuvre immédiate de l'occupation russe dans les Principautés en 1848, tous les assaillants de l'Hôtel-de-Ville étaient armés. Les émeutiers de l'Hôtel-de-Ville ne devaient être, d'après le plan des chefs de l'insurrection, que la première vague des flots révolutionnaires qui devaient envahir tout le pays. Le premier acte des émeutiers de l'Hôtel-de-Ville, s'ils avaient réussi dans leur entreprise, aurait été : de proclamer la déchéance d'Alexandre-Jean Couza, comme prince régnant des Principautés-Unies, et la confiscation de tous les biens de ce prince.

Des instructions pressantes sont parties pour Bucharest de Londres et de Paris, afin que les agents et consuls généraux de la France et de l'Angleterre pèsent, d'une part, sur le prince Couza dans le sens de la conciliation et de l'indulgence envers ses adversaires prisonniers, et, de l'autre, sur le parti — fort nombreux, — hostile au prince, qui est averti d'avoir à se résigner à tout prix.

Nous lisons dans le *Courrier d'Orient* du 9 août :

« Le courrier des Indes a apporté la nouvelle que le choléra et la famine sévissent à Aden.

» Le sultan du Kokhan a été tué par les Tartares; son pays est tombé sous la puissance de l'émir de Boukhara.

» Dans le Boutan, on craint la guerre civile. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le journal la *Liberté* a reçu du ministère de l'intérieur le communiqué suivant :

Le journal la *Liberté*, dans son numéro du 20 août, dit qu'au retour de Cluny, M. Duruy a trouvé à Paris de fâcheuses nouvelles des départements, les préfets annonçant que la requête qu'ils ont à présenter aux conseils généraux, au sujet de la nouvelle école, sera probablement écartée.

La nouvelle mise en avant par le journal la *Liberté* est absolument controuvée.

— Plusieurs journaux des départements contiennent la nouvelle suivante, dont nous leur laissons la responsabilité.

M. Duruy fait étudier, dit-on, un projet d'après lequel il serait fondé à Paris pour les Ecoles de droit et de médecine, deux établissements analogues à l'École polytechnique. On y recevrait des élèves pensionnaires qui seraient soumis aux règlements en usage dans les grandes institutions régies par l'Etat.

Le prix de la pension annuelle serait de 1,500 fr. C'est beaucoup moins que ne dépensent la plupart des jeunes gens qui suivent à Paris les cours de l'une ou de l'autre Faculté. Il y aurait d'ailleurs, comme à présent, des cours libres affectés aux externes.

— Voici un charmant incident de la visite de l'Impératrice à la cathédrale de Strasbourg :

Sa Majesté est arrivée devant la fameuse horloge comme elle sonnait 8 heures 1/4; mais, non contente de marquer l'heure présente, l'aiguille passa à 8 heures 1/2, puis à 8 heures 3/4, puis aussitôt à 9 heures. Les apôtres sortirent et saluèrent, et le fameux coq fit ce qu'il n'avait jamais fait pour personne hors de l'heure de midi, il a battu des ailes et a chanté, non pas cette fois les reproches de Pierre, mais la bienvenue de la gracieuse souveraine qui visitait le chef-d'œuvre de Schwilgné.

L'Impératrice Eugénie a paru prendre plaisir à cet incident chronométrique, dans lequel une modeste aiguille d'horloge s'est montrée à la hauteur d'un fin courtisan de la cour du Roi-soleil.

A la gare de Kehl, à leur arrivée sur le sol allemand, Leurs Majestés ont été reçues par M. le commandant de place de Kehl, baron de Weiler.

M. Zimmer, directeur des voies de communication du grand-duché, se trouvait à Kehl, et a réglé lui-même la marche du train qui devait conduire les augustes voyageurs vers le lac de Constance.

— On mande de Brest, le 21 août :

L'escadre anglaise est entrée en rade ce matin à dix heures. On lui a fait les saluts d'usage. Le ministre de la marine était à bord de la *Reine-Hortense*. Le temps est superbe, le spectacle grandiose et la foule immense.

— Les compagnies intéressées dans la pose du câble atlantique ont décidé d'ajourner au mois de mai l'envoi du *Great-Eastern* pour repêcher le câble, et de faire fabriquer, en attendant, un deuxième câble dont le *Great-Eastern* opérera en même temps l'immersion.

## Chronique Locale.

### Conseil général de Maine-et-Loire.

SESSION DE 1865.

Ouverture de la session.

Lundi a eu lieu, à une heure, dans la grande salle de la préfecture, l'ouverture de la session du Conseil général. M. le préfet a lu d'abord le décret impérial qui constituait le bureau. La parole a été ensuite donnée à M. Louvet, député au Corps-Législatif et président du Conseil général. M. Louvet a prononcé l'allocution suivante, empreinte de ces sentiments nobles et généreux qu'on est toujours sûr de rencontrer dans les discours comme dans les actes de notre honorable député :

« Messieurs et chers collègues,

» Chaque année, en nous retrouvant ensemble dans cette enceinte, ma première pensée est de rendre grâce à Dieu d'avoir permis à chacun de nous d'être présent au rendez-vous après douze mois d'intervalle. Ma seconde pensée est de vous remercier de votre affectueuse sympathie, qui m'a valu, sans aucun doute, l'insigne honneur d'être placé de nouveau à votre tête par le choix de l'Empereur; et de vous demander en même temps la continuation de cette bienveillance qui me rend si facile et si doux l'accomplissement de la tâche qui m'est confiée.

» Une loi se prépare pour augmenter les attributions des Conseils généraux. Rendons-nous dignes de plus en plus des pouvoirs nouveaux qui nous seront donnés, en usant de notre mieux des pouvoirs anciens qui nous appartiennent.

» Faciliter partout l'action des pouvoirs publics, aider notre honorable préfet dans sa vigilante et paternelle administration; régler le bon emploi de nos finances départementales; veiller à la juste répartition de l'impôt; créer des asiles et des secours pour ces misères sociales que la charité privée, réduite à elle seule, serait impuissante à soulager; faire pénétrer sur tous les points de notre territoire, avec les voies de communication qui vivifient et décuplent la richesse, l'instruction qui est la vie de l'esprit, et l'éducation morale et religieuse, qui est la vie de l'âme et du cœur :

voilà, messieurs, quels sont les principaux caractères de notre mission. Il ne m'appartient pas de rechercher ici en quoi consistera l'extension d'attributions qui nous est annoncée; mais il est hors de doute que cette extension ne changera rien aux caractères que je viens de tracer. Il en doit être ainsi. La politique doit toujours demeurer étrangère à nos délibérations. Nous sommes placés, non pas au-dessous ni au-dessus, mais à côté des passions politiques, afin de pouvoir au besoin les modérer et jusqu'à un certain point les contenir en donnant satisfaction aux légitimes aspirations, aux principaux besoins et aux véritables intérêts du pays. C'est là ce qui fait la force et la grandeur de nos assemblées. Si jamais (ce qu'à Dieu ne plaise) les principes libéraux et conservateurs, qui sont les seules bases du progrès véritable dans les sociétés modernes, étaient mis en péril en France par quelque tempête, c'est au sein des conseils généraux qu'ils chercheraient un asile, et je vous connais assez, Messieurs, depuis onze ans que j'ai l'honneur de vous présider, pour affirmer que nulle part, ailleurs que dans le Conseil général de Maine-et-Loire, ils ne trouveraient un appui plus courageux, plus énergique et plus fidèle. »

M. le préfet qui apporte dans l'accomplissement de ses devoirs le vif désir de faire aimer le gouvernement de l'Empereur, en imprimant à ses actes ce triple caractère de la loyauté, de la modération et de la justice, a lu son rapport d'ensemble. Nous reproduisons ce document, attestant avec quelle scrupuleuse conscience M. le préfet étudie toutes les questions qui intéressent, à un degré quelconque, un département pour lequel il a de vieilles affections et d'ardentes sympathies :

« Messieurs,

» L'examen de mes rapports imprimés, qui vous ont été adressés il y a dix jours, vous a permis de reconnaître qu'aucune affaire nouvelle de très-grande importance n'était soumise à vos délibérations dans cette session.

» Je pourrais presque me borner, dans le court exposé que j'ai l'honneur de vous faire au début de vos réunions, à vous demander la continuation de la bienveillance que le Conseil général m'a déjà huit fois témoignée; je la considère comme la récompense de mon zèle, et je voudrais en exprimer, mieux que je ne le fais, toute ma gratitude.

» Veuillez me permettre de vous dire, avec l'éloquence du cœur, à défaut d'autre, le sentiment de profonde reconnaissance que m'inspirent votre gracieuse et affectueuse confiance et les relations si excellentes que vous voulez bien entretenir avec moi.

» Je vais passer en revue, en quelques mots, les affaires qui doivent être particulièrement l'objet de votre vigilante sollicitude.

» Notre part dans le fonds commun a été

est arrivé, à plus forte raison quand on ne fait que le craindre.

Pour se procurer ses provisions, elle mangeait dans sa chambre à des heures inaccoutumées, et seule; elle se faisait laisser les plats auxquels elle ne touchait pas devant ses gens, et s'efforçait de les persuader d'un caprice de malade; ils n'avaient aucun soupçon, et ils comprenaient à merveille que dans sa position on eût quelques derangements d'habitudes.

L'heure sonna; Kernek ne se fit pas attendre.

— Il va mieux, dit-il. J'ai réfléchi; il faut que vous le voyiez. Je puis tomber malade, je puis être retenu malgré moi; d'ailleurs, c'est votre devoir. Voulez-vous m'accompagner?

— Ce soir?

— A l'instant. Nous sommes dans la crise, il est important qu'il vous parle, d'un instant à l'autre vous pouvez être appelée à répondre.

— Je vous suis.

— Apparavant, jurez-moi sur le Christ.... Non, vous autres Anglais, vous ne croyez pas au Christ... Jurez-moi sur l'âme de votre père que ni tortures, ni supplices ne vous feront révéler le secret que je vous confie. Ce secret est celui des anciens seigneurs

de Grandlieu. Le dernier vivant me l'a fait connaître en 1832; lors de la prise d'armes, nous y avons caché des proscrits, et nul ne les aurait découverts. M. de Grandlieu est allé rejoindre ses ancêtres et les miens; j'ai gardé ma parole, comme vous garderez la vôtre, je l'espère.

— Je vous le jure.

— Je vous crois, dame, vous avez du sang noble dans les veines, celui de votre mère n'a pu l'altérer assez pour vous rendre foimentie. Vos aïeux étaient des chevaliers, vous resterez digne d'eux. Venez.

Il déposa dans son panier les provisions préparées et sortit de la chambre sans faire le moindre bruit. Ses pas ne marquaient pas sur les dalles, et les petits pieds d'Arabelle paraissaient lourds auprès des siens. Il portait des semelles de feutre, il semblait glisser comme un fantôme.

Kernek suivit le corridor jusqu'à l'extrémité, écoutant le moindre bruit. Sa lanterne sourde éclairait seulement devant lui, et cette démarche fantastique eût effrayé les curieux qui l'auraient épié.

Arrivé à un escalier construit dans une tourelle, ainsi que cela existe dans les vieux châteaux, il monta un étage et demi. Là, il s'arrêta subitement, et sans que la comtesse pût découvrir par quel

moyen la muraille se fendit devant eux.

Un autre escalier, si étroit qu'une personne seule avait de la peine à y entrer, se présenta. Aussitôt qu'ils en eurent franchi les premières marches, l'ouverture se referma.

— Vous pouvez parler maintenant, madame; aucune oreille humaine ne saurait vous entendre : Dieu seul nous voit!

Arabelle était saisie d'une de ces émotions étouffantes que nous cause le cauchemar; à peine pouvait-elle respirer; cependant, à mesure qu'elle montait, un vent très-fort lui frappa le visage; elle arriva enfin à une sorte de petite plate-forme; Kernek ouvrit une porte, et elle aperçut une logette, beaucoup plus vaste qu'elle ne l'avait cru; le comte était étendu sur un lit fort propre; deux ou trois sièges, un bahut, une table et quelques ustensiles formaient l'ameublement.

La chambre prenait jour par le haut, une trape vitrée s'ouvrait à volonté et s'étendait sur l'escalier. L'architecte, pour ménager ce lieu d'asile et le rendre introuvable, avait élevé sur chaque tour du château une sorte de clocheton, fermé tout alentour et qui voilait cette ouverture. Des recherches scrupuleuses n'auraient pu la faire découvrir, à moins de

demolir les clochetons, qui paraissaient un ornement d'un goût bizarre et gracieux. Chacune des tours renfermait la même cachette. La porte de l'escalier en bas était recouverte de pierres taillées en pointes de diamant, comme les autres. Elles se joignaient admirablement, et la séparation était invisible. La porte tournait sur elle-même par un mécanisme ingénieux; il suffisait de presser un bouton pour la faire mouvoir, et ce bouton ressemblait à un de ses petits cailloux qui se trouvent souvent mêlés au ciment.

Tristan, en apercevant sa femme, rougit comme si sa conscience lui fût apparue.

— Ah! murmura-t-il, que de bonté!

Arabelle tomba sur une chaise, anéantie. Elle croyait faire un mauvais rêve.

— Monsieur, dit-elle enfin après un effort immense, monsieur, vous n'êtes pas coupable, n'est-ce pas?

Tristan baissa les yeux; il n'eut pas le courage de mentir.

— Hélas! mon Dieu! ayez pitié de moi et de lui, alors!

Elle ne put retenir ses larmes; en les voyant couler, le comte eut un remords.

fixée, comme l'année dernière, à 220,000 fr., et nous pouvons nous montrer très-satisfaits de cette allocation qui m'a permis de porter à 44 centimes par mètre courant la dépense d'entretien de nos routes départementales. Veuillez ne pas oublier, messieurs, qu'en 1857, nous ne pouvions attribuer à cet entretien que 37 centimes, bien que MM. les ingénieurs nous signalassent l'insuffisance de ce crédit.

» La dépense des enfants assistés a pu être diminuée de 15,000 fr. Par contre, notre dette ordinaire s'est trouvée augmentée de 6,000 fr. par suite d'une négligence que je ne veux pas trop sévèrement qualifier, mais qui est d'autant plus coupable que des avertissements sévères et réitérés auraient dû l'empêcher de se produire.

» Les travaux neufs des bâtiments départementaux sont richement dotés dans notre budget de 1866.

» 520,000 francs y sont en effet consacrés à l'exécution des grosses réparations à effectuer à la prison de Saumur et à l'École normale d'Angers, à l'achèvement de la prison de Baugé, à la construction des maisons d'arrêt de Segré et de Cholet, et enfin à l'édification du palais de justice d'Angers.

» Les rectifications des routes départementales absorberont un crédit de 140,000 francs; vous verrez avec plaisir, j'espère, que nous pourrions presque achever, sans rien prélever sur les ressources extraordinaires, des améliorations telles que la reconstruction du pont d'Aubigné et la rectification de traverses classées au premier rang parmi les travaux que vous recommandez depuis longtemps à mon intérêt.

» Les subventions de l'Etat et du département pour les chemins d'intérêt commun s'élèveront à 500,000 francs environ. La plupart des projets concernant ces importantes voies de communication sont prêts et les travaux recevront, en 1866, une très-grande impulsion. J'ai lieu d'espérer que, si nous sommes un peu aidés par les fonds communaux et par la bonne volonté des prestataires, notre réseau entier s'achèvera en 1870.

» Nous avons sans doute encore bien des progrès à réaliser pour le service de l'instruction primaire. Cependant des améliorations considérables peuvent vous être signalées. Les maîtres sont plus instruits qu'autrefois; ils sont mieux traités, et je me porte volontiers le garant qu'ils prouveront leur reconnaissance de la sollicitude dont ils ont été l'objet, surtout depuis quelques années, par leurs soins pour nos enfants et par leur dévouement à leur sainte mission.

» Presque toutes nos communes ont une maison d'école, beaucoup en ont deux. Les enfants pauvres sont partout admis gratuitement, et je suis assuré d'être l'interprète de vos désirs en favorisant, même au prix de

quelques sacrifices imposés au département pour les compléments de traitement, l'entrée dans nos classes de tous les enfants qui, sans appartenir à des familles indigentes, sont privés des bienfaits de l'instruction parce que les parents trouvent la rétribution scolaire trop onéreuse.

» Je n'ai pas, Messieurs, à m'étendre plus longuement sur les affaires traitées dans mes rapports imprimés; je réclame cependant pour quelques instants encore votre bienveillante attention.

» J'avais remarqué avec quel intérêt vous écoutiez, l'année dernière, votre honorable président lorsqu'il passait en revue les travaux si utiles exécutés sous la haute tutelle du Conseil général depuis un assez grand nombre d'années.

» Je m'étais un moment laissé séduire par le projet de vous énumérer les améliorations accomplies, en suite de vos votes, depuis que j'ai l'honneur d'être placé à la tête de ce département et de diriger les services qui sont dotés par votre généreuse et active sollicitude.

» Mais, par le compte-rendu de ces huit années d'administration, qui eût été, en réalité, une juste louange à l'adresse du Conseil général, j'aurais semblé faire passer sous vos yeux le résultat de mes efforts; je n'ai pas voulu me donner l'apparence même de cette présomption, alors que je ne dissimule pas que mes prédécesseurs ont fait plus et mieux que moi, et qu'il me faudra bien du temps encore pour acquérir les mêmes titres au souvenir reconnaissant des populations de l'Anjou qu'ils ont si justement mérité.

» J'ai donc renoncé à ce travail, et, au lieu de m'occuper du passé, je préfère vous entretenir d'une question à l'ordre du jour qui intéresse l'avenir.

» Je veux parler des chemins de fer d'intérêt local. (La suite au prochain numéro.)

Par décret du 14 août, la médaille militaire a été conférée à M. Desous (Henri-Edmond), musicien de 3<sup>e</sup> classe à l'École de cavalerie de Saumur.

Au concours, entre les lycées et les collèges de l'académie de Rennes, ont été obtenus par des élèves du collège de Saumur :

1<sup>o</sup> Classe de quatrième, un septième accessit, langue anglaise, par l'élève Bondent Henri;

2<sup>o</sup> Classe d'enseignement primaire supérieur, un second prix de mathématiques et de physique, par l'élève Baral Léon, et un septième accessit, par l'élève Roy Gustave.

Le maire de Varennes-sous-Montsoreau fait savoir que l'assemblée, dite de St-Louis, aura lieu à Varennes le dimanche 27 du présent mois et la foire le mercredi 6 septembre.

Il ne sera perçu aucun droit de place.

#### CONCERT MILITAIRE.

### MUSIQUE DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE.

Chef de musique : M. BRUCK.

Programme du jeudi 24 août.

- 1<sup>o</sup> Grande marche;
- 2<sup>o</sup> *Il Cratiato* (air);
- 3<sup>o</sup> *Galathée* (fantaisie);
- 4<sup>o</sup> *La Muette* (ouverture);
- 5<sup>o</sup> *Odoïska* (schottisch);
- 6<sup>o</sup> *Le Couronnement* (valse).

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

La veuve Sinié, marchande de mercerie ambulante, se rendant à la Rochelle et passant le 9 de ce mois sur la route de Noyant à Vernantes, rejoignit à la hauteur de la forêt de Pont-Ménard, le nommé Lagoute (Philibert), journalier, sans domicile fixe. Après quelques mots échangés, Lagoute proposa à cette femme de lui porter un panier contenant de la mercerie et un paquet d'effets d'habillement dont elle était chargée. Dans le paquet se trouvait renfermée une somme de 200 francs en or, serrée dans un gant; il y a lieu de croire que la veuve Sinié, par quelques mots prononcés sans réflexion, aura éveillé l'attention de Lagoute, car ce dernier saisit cette femme par le corps, et, profitant de l'état de stupeur de cette dernière, causé par un pareil fait, ainsi que par une extinction de voix dont elle est atteinte, il s'éloigna avec les paquets dont il était porteur.

Il a été arrêté le lendemain, dans une ferme près de Vernantes, par la brigade de gendarmerie de cette localité, après des recherches qui ont duré pendant toute la nuit du 9 au 10.

Malgré de minutieuses investigations faites par la gendarmerie, on n'a pu retrouver l'argent volé.

Cet événement ayant eu pour résultat de laisser sans ressources cette malheureuse veuve et de la mettre dans l'impossibilité de continuer sa route, la gendarmerie de Vernantes, mue par un généreux sentiment, s'est empressée de provoquer une collecte en sa faveur, qui a produit une somme de 54 francs 25 centimes.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

Plusieurs villes déjà, parmi lesquelles il faut citer Nancy, Bourg (Ain), et Rive-de-Gier (Loire), ont compris que la publicité des délibérations municipales était le corollaire du suffrage universel, et l'on y a décidé que les procès-verbaux des séances du conseil seraient mis à la disposition des journaux. Il faut espérer que cet exemple sera suivi par d'autres. La loi du 5 mai 1855 — art. 22 — accorde à tout habitant ou contribuable le droit de prendre communication ou copie des délibérations du conseil municipal. Et quel moyen plus simple

de faciliter à tous les citoyens l'exercice d'un droit qu'ils peuvent faire valoir à tout instant que d'autoriser la publication par les journaux? Sans dérangement pour personne, pour les employés de la mairie moins que pour tout autre, les affaires de la commune sont ainsi mises à la portée de tous, ce qui est l'esprit de la loi municipale, et ce qui surtout doit être le plus ardent désir d'une administration intelligente, honnête et franchement soucieuse des intérêts qui lui sont confiés.

Le Maire de la commune de Saint-Lambert-des-Levés, chevalier de la Légion d'Honneur, prévient le public que le concours agricole aura lieu, cette année, en sa commune, le dimanche 27 de ce mois, à 10 heures du matin, dans une pièce de terre dépendant de la ferme des Pâturoux, sur la route de la Ronde, près Saumur.

Il y aura protection pour les *marchands*, pour les *musiciens* et *saltimbanques*.

Le Maire, SIMON.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Une recrudescence s'est manifestée dans la marche du choléra à Marseille, ainsi que l'indique la dépêche suivante :

« Marseille, 23 août, 2 h. 25 m.

» Décès 60, dont 30 cholériques. »

Nous n'avons pas reçu de bulletin sanitaire hier; le précédent, celui du 21, ne signalait, on le sait, que 45 décès, dont 14 cholériques.

Aujourd'hui, encore, toutes les dépêches d'Allemagne confirment nos renseignements sur la convention de Gastein.

Les dépêches ajoutent que les détails de cette convention seront tenus secrets jusqu'au jour où elle devra être mise à exécution.

Lisbonne, 22 août. — Le prince Amédée part demain. On croit qu'il s'en va mécontent par suite du refus du nonce d'accepter le roi Victor-Emmanuel comme parrain du nouvel infant de Portugal. Les esprits sont très-animés contre la conduite du nonce et contre la faiblesse du gouvernement dans cette circonstance.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

**ON DEMANDE DES VOYAGEURS** pour un article de bon placement. Ils peuvent faire 20 fr. par jour. Ecrire à J. S. A., poste restante à Lyon.

Sommaire de l'*ILLUSTRATION* du 19 août.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le nouveau Tribunal de commerce. — Courrier d'Éms. — Paris fantastique :

— Pardonnez-moi, Arabelle, je suis un monstre, je vous ai entraînée dans l'abîme où naturellement je devais rouler un jour, et je ne mérite pas votre pitié; je n'ai pas d'excuses.

— Pas même celle de l'amour; vous ne m'aimiez pas, interrompit-elle amèrement.

— Vous non plus, vous ne m'aimiez pas heureusement; je serais plus coupable encore. Dieu m'est témoin que j'ai voulu mourir! Kernek m'a sauvé au moment...

— Où vous alliez vous empoisonner avec de l'acide prussique; la fiole est entre les mains des juges.

Depuis qu'elle avait pris sur elle de briser son émotion, la comtesse sentait la colère pénétrer son cœur; elle ne voyait plus dans cet homme que le bourreau de son avenir, que le fourbe assez hardi pour avoir trompé une famille telle que la sienne; ses sentiments d'indulgence et de miséricorde s'éteignaient; elle parlait avec ironie, son regard dédaigneux tombait comme une massue sur ce lit de douleur.

— Ah! s'écria-t-il, je suis condamné, je le vois, il n'y a plus pour moi d'espérance. Kernek cependant m'avait flatté...

— Kernek ne connaissait pas ma pensée, Kernek

juge avec ses instincts de sauvage et de vagabond, il ne peut pas savoir ce qu'éprouve une fille de mon nom lorsqu'elle se voit livrée au déshonneur.

Tristan fit un mouvement pour l'interrompre.

— N'essayez pas de vous justifier, monsieur, cela est impossible, je ne suis pas ici pour m'occuper du passé, auquel il n'y a pas de remède, mais pour songer à l'avenir. Quels sont vos projets? Confiez-les-moi, je suis prête à les servir, s'ils peuvent vous éviter la punition qui vous attend. Je ne reculerai devant rien, et peu m'importe de m'exposer moi-même, c'est mon devoir.

— Vous êtes bonne, madame.

— Je fais mon devoir, vous dis-je, monsieur; il ne faut pas me louer. Vous serez bientôt guéri, grâce aux soins de l'excellent homme qui s'est consacré à votre salut. Vous ne pouvez plus rester ici, vous fuirez sans doute.

— C'est mon intention, et vous n'en doutez pas, Kernek se charge de mon évasion; il a les moyens de me faire sortir du château sans être aperçu. Je me confie entièrement à lui.

— Et où irez-vous ensuite?

— Au bout du monde, vous n'entendrez plus parler de moi. Ah! si je pouvais vous rendre libre!

— Cette entrevue est peut-être la dernière que nous aurons ensemble, monsieur; vous comprenez facilement combien il m'est pénible de vous voir, et vous ne m'accuserez pas de cruauté si mes paroles laissent percer un peu de cette douleur et de cette honte dont je suis saisie, en songeant que je porte votre nom. Mon intention n'est pas de vous blesser, croyez-le bien; si vous êtes coupable, vous êtes aussi malheureux, et mon cœur n'est pas impitoyable enfin.

— Merci, madame, de cette générosité; c'est plus que je n'osais attendre.

— Vous partirez; c'est, en effet, le meilleur parti; l'argent ne vous manquera pas; je vous donnerai tout ce dont je puis disposer, à la seule condition que vous ne reviendrez ni ici ni en Angleterre; vous y courriez trop de dangers.

— A cette seule pensée, mon sang se glace. Oh! je suis un grand coupable, et je ne pourrai jamais expier...

— Je ne vous fais pas de reproche, je crois que vous vous pardonnez encore moins à vous-même. Je ne vous désire pas de mal, je ne vous en ferai jamais, et, si je puis vous servir en quelque chose, je le ferai. Ne me demandez rien de plus.

Tristan essaya de prendre sa main, elle la retira.

— Oh! vous me haïssez, dit-il.

— Non, je ne vous hais pas, je ne puis haïr...

— Vous me méprisez, alors.

Arabelle sentit combien ce malheureux souffrait; elle eut un élan de commisération et lui tendit la main; il la saisit avec une reconnaissance expressive et l'effleura de ses lèvres. La jeune femme, dont le premier mouvement était passé, tressaillit et se releva comme si un serpent l'eût piquée.

Il y eut entre eux un long moment de silence.

Kernek n'assistait pas à cette entrevue. Après avoir introduit la comtesse il était redescendu jusqu'à la dernière marche de l'escalier, où il s'était assis, la tête dans les mains, afin de ne pas entendre et de ne gêner personne.

Ils étaient donc seuls. Tristan comprenait combien ce moment était décisif, il eût voulu persuader sa femme de son repentir, il lui était cruel d'être méprisé par elle. Il comprenait aussi la pensée de cette patricienne, pour qui l'honneur était le premier des biens: comment pouvait-il vivre après l'avoir perdu?

(La suite au prochain numéro.)

histoire d'Isidora (suite). — Bibliographie. — Bataille de Riachuelo. — Chasse à la panthère, en Algérie. — Viaduc de la Cère, au Ribères (Cantal). — Le Bachelier amoureux (nouvelle). — L'Alaméda, à Mexico. — Statue de Napoléon I<sup>er</sup>, inaugurée à Rouen, le 15 août. — Publications nouvelles. — Chronique musi-

cale. — Poste français à Houdon (Cambodge). — La planète Jupiter.

Gravures : Fête du 15 août : Décoration de la place de la Concorde. — Restes de l'abbaye Saint-Magloire, premier siège de la juridiction des juges consuls à Paris. — Cour d'honneur du nouveau Tribunal de commerce. — Escalier

d'honneur du Tribunal de commerce. — Plan de la bataille navale de Riachuelo. — Bataille de Riachuelo, sur le Parana, entre les escadres brésilienne et paraguayenne. — Panthère tuée à Fermatou, près de Sétif (Algérie). — Travaux du viaduc de la Cère, au Ribères (Cantal). — Régates toulonnaises. — L'Alaméda à Mexico.

— Statue de Napoléon I<sup>er</sup> à Rouen. — 2 gravures tirées des romans nationaux de M. Erckmann-Chatria. — Poste français à Houdon (Cambodge). — Disque de la planète Jupiter. — Rébus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire Saumur.

### ADJUDICATION

SUR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs,

Le dimanche 3 septembre 1865, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE LA

### MAISON DU PETIT-SAINT-PIERRE

A Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 33, précédemment occupée par M<sup>me</sup> Morin-Lemonnier,

En vertu d'un jugement du tribunal civil de Chinon, du 23 juin 1865, rendu entre M<sup>me</sup> veuve Lemonnier et les héritiers de M. Lemonnier.

Mise à prix. 25,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> FAUCON, avoué à Chinon, poursuivant la vente, et à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (359)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1866,

MAISON AVEC JARDIN, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 7. S'adresser audit notaire. (304)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilinge.

A VENDRE

### UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Puits-Neuf, n<sup>o</sup> 27, occupée par M. Bolognesi. S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME. (342)

Etude de M<sup>e</sup> TEXIER, notaire à L'Absie (Deux-Sèvres).

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

LE BEAU DOMAINE

DE

### BOIS-BASSET

Situé commune de Sainte-Gemme, avec extension sur celles de Saint-Varent, de Luché et de Rigny, arrondissement de Bressuire, traversé par la route impériale de Thouars à Bressuire, à 20 kilomètres de cette dernière ville et à 8 de Thouars.

Ce domaine contient 206 hectares dont :

Hect. ares. cent.		
1 10 40	en cours et sol de bâtiment ;	
4 70 90	en jardins ;	
15 7 80	en prés naturels ;	
25 68	en pâtis ;	
147 28 60	en terres labourables ;	
1 17 90	en vignes ;	
Et 16 6 40	en bois-taillis et réserves.	

Il est divisé en quatre corps de fermes, avec une ancienne maison de maître.

Il est affermé au sieur JULIEN, moyennant 4.600 fr., et est susceptible d'une grande augmentation.

S'adresser, pour le voir, sur les lieux, audit sieur JULIEN, fermier, Et, pour traiter, audit M<sup>e</sup> TEXIER, fondé de pouvoir du propriétaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE JOLIE

### PIÈCE DE VIGNE ROUGE

PREMIÈRE QUALITÉ,

Située à la Malgagne,

Contenant environ 75 ares, comprenant 15 rangées de vigne blanche. La pièce est entourée et barrée d'arbres fruitiers en plein rapport, et une petite maison est au milieu.

Facilité pour le paiement. S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur, pour traiter et recevoir des renseignements, et également à M<sup>me</sup> veuve GONFROY, propriétaire au Pont-Fouchard. (344)

### A LOUER

Pour le 15 octobre 1865,

### UNE MAISON

Rue Cendrière, n<sup>o</sup> 10, avec écurie, remise, cour, pompe, caves, etc.

S'adresser à M. GIRAULT, pharmacien, rue Royale, Saumur. (190)

### A VENDRE

UNE BONNE CALÈCHE, sortie des ateliers d'un des premiers fabricants de Paris.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

### UN BON CHEVAL D'OFFICIER,

Pour la selle et la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

### A CEDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

Un très-bon CHIEN COUCHANT, âgé de 4 ans.

S'adresser à M. MINOT, garde particulier de M. DE LAFREGEOLIERE, à St-Florent. (381)

### A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n<sup>o</sup> 6, composée de : au rez de chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine ; petite cour avec latrines ; au 1<sup>er</sup> étage, deux chambres, dont une sur la rue ; au 2<sup>e</sup> étage, une chambre et un grenier ; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n<sup>o</sup> 8.

Une bonne MAISON DE MERCERIE demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme se destinant au notariat.

S'adresser au bureau du journal.

### DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger ; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

## ETABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte du 15 JUILLET au 1<sup>er</sup> OCTOBRE de JOANNETTE BAINS ET DOUCHES. Grand Hôtel. Etablissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNE-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

## LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n<sup>o</sup> est envoyé gratis sur demande affranchie 52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois 5 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode colorées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25 ; six mois, 8 fr. 50 ; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode colorées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr. ; six mois, 10 fr. ; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure colorée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures colorées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr. ; six mois, 15 fr. 50 ; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

NOUVELLE SOUSCRIPTION  
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

## DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

### SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in 8<sup>o</sup>, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

## LA VILLE DE SAUMUR, Son Budget, SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D<sup>r</sup> BINEAU, Membre du Conseil municipal. PRIX : 1 FRANC. A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 22 AOUT.			BOURSE DU 23 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	68 07	»	»	13	68 15	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	97 50	»	»	»	98	»
Obligations du Trésor. . . . .	453 75	1	25	»	453 75	»
Banque de France. . . . .	3600	»	»	»	3600	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1250	»	»	5	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	608 75	»	»	»	610	1
Crédit Agricole. . . . .	»	»	»	»	635	»
Crédit Industriel. . . . .	710	»	»	»	710	»
Crédit Mobilier. . . . .	778 75	»	»	6	785	6
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	921 25	1	25	»	922 50	1
Orléans (estampillé). . . . .	855	»	»	5	852 50	»
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	2
Nord (actions anciennes). . . . .	1087 50	»	»	2	1080	»
Est. . . . .	528 75	1	25	»	528 75	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	878 75	»	»	»	880	1
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	567 50	»	»	»	568 75	1
Ouest. . . . .	547 50	»	»	1	550	2
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1690	»	»	»	1710	»
Canal de Suez. . . . .	430	»	»	2	432 50	»
Transatlantiques. . . . .	522 50	»	»	1	522 50	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 35	»	»	»	65 40	»
Autrichiens. . . . .	410	»	»	2	412 50	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	488 75	»	»	»	487 50	»
Victor-Emmanuel. . . . .	268 75	»	»	1	268 75	»
Russes. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	223 75	»	»	1	223 75	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	487 50	»	»	5	487 50	»
Saragosse. . . . .	317 50	»	»	»	316 25	»
Séville-Xérès-Séville. . . . .	75	»	»	1	75	»
Portugais. . . . .	197 50	3	75	»	197 50	»

### OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	310	»	»	»	310	»
Orléans. . . . .	301 25	»	»	»	301	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	300	»	»	»	300	»
Ouest. . . . .	297	»	»	»	297	»
Midt. . . . .	296 75	»	»	»	296 50	»
Est. . . . .	300	»	»	»	300	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.